

CESURE
Année universitaire 2026-2027
Dossier de candidature

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots « enseignant référent », « responsable de formation » et « étudiant » sont utilisés au masculin

Dates de dépôt des dossiers (voir processus pour le dépôt et l'examen en dernière page) :

Période de césure :	Dates limites de dépôt/renvoi des dossiers de césure :	
	Pour les étudiants de l'UBE	Pour les candidats Parcoursup ou Mon Master ayant signalé un projet de césure
1 ^{er} semestre 2026-2027 ou année 2026-2027	A partir du 1 ^{er} avril 2026 et jusqu'au 30 juin 2026	Du 1 ^{er} juin jusqu'au 10 juillet 2026 et du 17 au 31 août 2026 en raison de l'interruption estivale
2 ^e semestre 2026-2027	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2026	



Votre demande nécessite un délai d'examen.

Si vous êtes déjà étudiant à UBE :		
Numéro étudiant (si déjà inscrit à l'UBE)	:	
Formation actuelle	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Adresse	:	
Code postal	:	
Commune	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique	:	@

Pièces à joindre :

- le contrat pédagogique (avec descriptif du projet) joint au dossier
- lettre détaillant votre projet et vos motivations
- curriculum vitae
- attestation(s) d'avis favorable de la (des) structure(s) d'accueil
- tout justificatif relatif au projet de césure selon sa nature (contrat de travail, convention de volontariat, contrat de service civique, ...)
- attestation d'inscription à l'université Bourgogne Europe (certificat de scolarité annuel)

Dates de la période de césure

Formation à laquelle l'étudiant souhaite accéder après l'année de césure :

Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant) :

.....
Cette demande :

- ne se substitue pas à la demande d'admission nécessaire pour s'inscrire dans la formation notamment en 1^{ère} année de Licence ou de Master.
- ne peut concerner que les étudiants en formation initiale . Le dispositif n'est pas ouvert aux bénéficiaires de la formation continue ni aux apprentis
- n'est en aucun cas la seule procédure à toutes situations particulières nécessitant une interruption d'études (par exemple : maladie...). Dans ce cas, prenez l'attache de votre scolarité / de l'établissement.

Etablissement :

<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation concernée dans laquelle sera intégré l'étudiant après la césure</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable Dans ce cas, l'accord pédagogique ci-joint devra être signé par le responsable de la formation et le référent césure désigné</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____, Le</p> <p>Signataire : (NOM prénom, qualité)</p>
<p>Avis du Pôle des relations Internationales en cas de projet de césure à l'étranger</p> <p><i>Consulté par le Pôle Formation</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable</p> <p>Si non favorable, autre dispositif proposé :</p> <p>A _____, Le</p> <p>Signataire : (NOM prénom, qualité)</p>

Après examen du dossier :

Afin qu'un courrier indiquant l'accord ou le refus puisse être envoyé à l'étudiant, le dossier sera ensuite adressé au Pôle Formation – Service Réglementation et gestion de l'offre de formation : regl-gestion.odf@ube.fr
En plus du dossier complet, pensez à transmettre le contrat pédagogique dûment signé.

PERIODE DE CESURE 2026-2027 - CONTRAT PEDAGOGIQUE

Le présent contrat est établi entre :

l'étudiant, né le,
domicilié

N° étudiant :

Tel : Mail :

et

l'Université Bourgogne Europe Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex FRANCE,
représentée par son Président.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant est autorisé à effectuer une période de césure pour l'année universitaire 2026-2027 et à réintégrer l'université à son retour en cas d'accord préalable de l'Université Bourgogne Europe. Les parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

Descriptif du projet de césure

Diplôme dans lequel est inscrit l'étudiant pendant la période de césure et dans lequel l'étudiant souhaite être réintégré à l'issue de la césure : Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

Période de césure : 1er semestre **ou** 2ème semestre **ou** Année universitaire complète

La période de césure doit correspondre à un semestre ou une année universitaire.

Nature du projet (à préciser dans le résumé ci-après) :

- expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- engagement de volontariat associatif
- engagement de service civique en France ou à l'étranger qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- bénévolat
- formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- projet de création d'activité en qualité d' « étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite)
- service militaire volontaire
- autres à préciser :

Avez-vous déjà effectué une césure : OUI NON

Précisez en quelle année universitaire :/ Année de formation :

Lieu du projet :

En France A l'étranger : UE Hors UE

Préciser le(s) pays :

*Dans le cadre d'un projet à l'étranger, consultez le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>
Prenez d'ores et déjà connaissance des informations aux voyageurs et des démarches à effectuer, dans le cas où une décision favorable soit attribuée à votre projet, notamment pour la prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.).
Toute demande en zone rouge sera automatiquement refusée.*

Votre période de césure se déroule-t-elle dans une structure d'accueil ?

(Si oui, ce contrat pédagogique ne pourra être valable qu'après transmission d'un document écrit d'engagement de la part de la ou des structure(s) d'accueil)

NON

OUI : **Nom de la structure n°1** :

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :

Lieu :

Nom de la structure n°2 (si plusieurs structures d'accueil) :

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :

Lieu :

Si plus de deux structures, prévoir une annexe

Résumé du projet de césure :

.....
.....
.....
.....
.....

Votre projet est-il finalisé à ce stade ? Oui Non

Si non, indiquez où en sont vos démarches ?

.....
.....
.....
.....
.....

Compétences visées et mobilisées :

.....

.....

.....

.....

.....

Lien entre ce projet et la formation ou le projet professionnel :

.....

.....

.....

.....

.....

Gestion administrative et pédagogique :

- **Suivi administratif**

L'étudiant doit obligatoirement prendre une inscription administrative à l'UBE (droits d'inscription fixés au taux réduit pour un diplôme national). Il continue à percevoir une bourse s'il en est bénéficiaire .

- **Suivi et l'évaluation de la période de césure**

L' étudiant bénéficiant de la césure doit maintenir un lien constant avec l'établissement, en particulier avec le référent (cf ci-dessous). Il informe immédiatement l'établissement de formation et le référent de l'établissement, de tout changement de situation durant la période de césure (structure d'accueil, période d'engagement

A l'issue de la césure, l'étudiant rédige un rapport sur la période réalisée, consistant notamment en une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis seront mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

• **Modalités pédagogiques prévues**

Partie réservée à la composante

Enseignant référent UBE pour le suivi :

Nom..... Tél..... Mail.....

L'attribution d'ECTS bonus est-elle prévue ? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre :

Une autre modalité d'évaluation est-elle prévue ? Oui Non

Si oui, précisez laquelle :

.....

Précisez si d'autres éléments sont attendus en complément du rapport mentionné ci-dessus :

.....

<p>Pour tout accord de césure,</p> <p>Le responsable de la formation dans laquelle l'étudiant doit être inscrit / sera réintégré</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Date et signature :</p>	<p>Pour tout accord de césure,</p> <p>L'enseignant référent UBE pour le suivi :</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Date et signature :</p>	<p>L'étudiant</p> <p>Date et signature :</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Textes de référence sur la césure :

*Art. L611-12, articles D611-13 et suivants du code de l'éducation
 Charte relative à la césure adoptée par l'Université Bourgogne Europe*

Processus pour le dépôt et l'examen d'une césure selon votre situation

